



**Délibération n°2025-01**

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire**

*Le 28 janvier 2025 à 14h00*

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

**Etaient présents :** Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Roland TOUYA, Jean-Michel DULUCQ

**Etaient excusés :** Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER,

**Etaient Absents :** Lucie LOUBERE, Marie Noëlle APOLDA, Jacques HERNANDEZ,

**Pouvoirs :** Marie-Hélène SAGET à Robert BACHERE,

**Secrétaire de séance :** Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

VU les Statuts du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République en date du 7 août 2015 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**CONSIDERANT** la présentation en bureau le 22 janvier 2025,

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement pour les exercices suivants. Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas lui-même de caractère décisionnel.

La présentation des orientations budgétaires 2025 s'est organisée autour de la présentation en séance d'un rapport retraçant le contexte de la préparation du budget primitif 2025 et les principales orientations pour le budget primitif 2025.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président,



**Après la tenue des débats, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base des éléments présentés dans le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

Serge LASSERRE